

Mardi 10 mai à 9 h 15

**COMMISSION DES POUVOIRS LOCAUX, DU LOGEMENT
ET DE L'ÉNERGIE**

(M. le Ministre Furlan)

Proposition de résolution visant à pérenniser la cellule d'audit des organismes compétents en matière de logement, déposée par Messieurs Destrebecq, Jeholet, Knaepen, Madame De Bue, Messieurs Dister et Tzanetatos

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

Magali DOCK sur les détails du mécanisme de participation des communes et des citoyens pour l'acceptation des éoliennes

Jean-Luc CRUCKE sur le dossier "Klimaatzaak"

Olivier MAROY sur la filière "Bois-Energie"

Jean-Luc CRUCKE sur la biomasse

Jean-Luc CRUCKE sur les marchés wallons de l'électricité et du gaz

Jean-Luc CRUCKE sur les difficultés de mener à bien un partenariat public-privé (PPP)

Jean-Luc CRUCKE sur la question du droit de vote des personnes sous statut de minorité prolongée

Pierre-Yves JEHOLET sur le statut des receveurs régionaux

Jean-Luc CRUCKE sur la contribution illicite réclamée aux communes pour le vote électronique

Jenny BALTUS-MÖRES sur le commissaire d'arrondissement

Jenny BALTUS-MÖRES sur le poste du commissaire d'arrondissement

Jenny BALTUS-MÖRES sur le règlement relatif aux centimes additionnels au précompte immobilier

Jean-Luc CRUCKE sur l'affaire Natixis et la Société wallonne du Logement (SWL)

Philippe KNAEPEN sur l'avenir de la direction de l'audit de la Société wallonne du Logement

Olivier MAROY sur les recours judiciaires contre la taxation des logements vides

Pierre-Yves JEHOLET sur les questions sans réponses en matière de surloyers dans le logement social

Olivier MAROY sur les maisons "Abbeyfield" en Région Wallonne

Jean-Luc CRUCKE sur les formes innovantes de mise sur le marché de logements à loyers modérés

Virginie DEFRANG-FIRKET sur les nouveaux terrains de padel en province de Liège

Philippe KNAEPEN sur les risques sur la santé liés à l'utilisation du chlore dans les piscines wallonnes

Question orale de Magali Dock, sur les détails du mécanisme de participation des communes et des citoyens pour l'acceptation des éoliennes

Le 21 avril a été annoncé 178 mesures dans lesquelles notre Région s'engage pour respecter les accords de Paris. L'une d'entre elles a notamment retenu mon attention. Dans celle-ci, il est question d'un mécanisme de participation des communes et des citoyens pour l'acceptation des éoliennes. Cette formulation me paraît fort vague sur un sujet important liant environnement et démocratie. Monsieur le Ministre, quels sont les détails de ce mécanisme de participation pour les communes et les citoyens ? Allez-vous réformer la consultation populaire au niveau des communes ? Quelle communication sera mise en place pour les citoyens concernés par ces projets ? Les communes seront-elles plus impliquées dans le processus ? Si oui, comment ?

Question orale de Monsieur Jean-Luc Crucke, sur " Le dossier Klimaatzaak"

Alors que les tribunaux viennent de confirmer, une nouvelle fois, en degré d'appel, que les débats devaient se tenir en langue française, la Ministre flamande de l'Energie annonce un recours en Cassation sur la question linguistique, ce qui empêchera de traiter le dossier sur le fond

Le Ministre peut-il faire le point sur ce contentieux qui oppose l'ASBL Klimaatzaak aux quatre ministres de l'Energie du pays ?
Quels sont les coûts d'ores et déjà engagés par la Wallonie en frais de défense sans que le débat n'ait pu intervenir sur le fond ? Quel est le cabinet qui assure la défense des intérêts de la Wallonie ?

Question orale de Olivier Maroy, sur la filière « Bois-Energie ».

Le groupe de travail « Bois-Energie », où devrais-je dire les différents sous-groupes de travail, ont abouti à la rédaction de recommandations pour l'élaboration d'une stratégie wallonne « bois-énergie » qui a été adoptée en séance du Gouvernement le 2 avril 2015.

Le Gouvernement vous a ensuite chargé de mettre en place le Comité transversal pour la biomasse et de lui donner une base juridique pour en assurer le suivi. Il vous a chargé de rédiger, en collaboration avec des Ministres de l'Environnement et de l'Agriculture un document stratégique « Biomasse-Energie » en consultant le secteur.

Un groupe de travail interadministration a été mis en place dans cette optique.

Monsieur le Ministre peut-il nous donner les avancées en la matière depuis l'année dernière ? Où en sommes-nous à l'heure actuelle ? Le document stratégique est-il prêt ? Dans la négative, quand le sera-t-il ? Quand aurons-nous une vision claire sur une stratégie durable dans ce secteur ? Quel est l'agenda ? Monsieur le Ministre peut-il déjà nous donner plus d'informations concernant l'avenir de cette filière ? Quelle est sa position après avoir consulté le secteur ?

Question orale de Monsieur Jean-Luc Crucke, sur La biomasse

C'est avec des pieds de plomb que le décret biomasse fut voté par le parlement wallon, tant les incertitudes sur le plan environnemental, budgétaire et économique étaient nombreuses !

La Flandre vient de décider qu'elle ne subventionnerait pas la nouvelle centrale de biomasse qui devait être construite au port de Gand. Faut-il croire que les incertitudes en Flandre sont devenues des certitudes et que la Turteltax a fini par convaincre qu'on ne jouait pas indéfiniment avec la subsidiation publique.

La décision flamande laisse-t-elle insensible le Ministre ? Ne remet-elle pas son analyse en cause ? De quelle manière ?

De nouvelles décisions sont-elles envisageables ? Un changement de cap pointe-t-il à l'horizon ?

Les énergéticiens pourront-ils continuer à bénéficier des aides publiques wallonnes dans le dossier de la biomasse ? Quelles sont les garanties qu'apporte le Ministre ?

Question orale de Monsieur Jean-Luc Crucke sur "L'attaque des micro-réseaux"

Entre les GRD et les micro-réseaux, le Ministre a manifestement fait son choix, en privilégiant les recettes du premier sur la dynamique économique des seconds. Comment expliquer ce choix ? L'exemple de l'Allemagne qui favorise l'émergence des micro-réseaux n'était-il pas suffisamment convainquant ? Quel est le raisonnement du Ministre ? En imposant une surcharge aux micro-réseaux, le Ministre est-il conscient qu'il freine non seulement leur compétitivité, mais aussi l'indépendance qu'ils apportent en alimentation autonome ? Le Ministre reconnaît-il avoir cédé à la pression du groupe de pression que constituent les GRD ?

Jean-Luc Crucke, sur " Les difficultés de mener à bien un PPP"

La commune de Rumes vient de l'apprendre à ses dépens, alors qu'elle envisageait de revitaliser complètement un quartier de la ville, sous la forme d'un PPP, le partenaire privé a préféré jeter le gant, nonobstant les fonds importants qui avaient déjà été investis dans le montage du projet.

Règles urbanistiques parfois différentes des exigences de subsidiation du logement, règles PEB qui alourdissent le coût financier, des règles SEC qui évoluent et permettent de plus en plus difficilement d'intégrer les PPP hors du périmètre d'investissement local les embûches ne semblent pas manquer pour décourager les PPP.

Le Ministre partage-t-il le constat et les inquiétudes ? Quelle est sa perception des PPP, les avantages et les inconvénients qu'il identifie ?

Existe-t-il un avenir pour les PPP ? Le cas échéant, n'est-il pas indispensable de légiférer pour limiter les écueils et offrir un cadre clair, précis et rassurant ?

Jean-Luc Crucke sur la question du droit de vote des personnes sous statut de minorité prolongée

Actuellement, l'exercice du droit de vote n'est pas accordé aux personnes sous statut de minorité prolongée en raison de l'article L4121-3 §1^{er} du Code de la démocratie locale.

Cependant, depuis le 1^e juin 2014, les statuts des personnes incapables (comme l'administration provisoire, la minorité prolongée et le conseil judiciaire) ont été levés et intégrés au sein d'un statut unique et général de protection. Cette loi permet l'entrée en vigueur d'un régime de protection pouvant être conçu sur mesure, au moyen d'un mandat ou à l'aide d'un administrateur, pour avoir le plus petit impact sur leur vie et leur laisser la plus grande autonomie possible. Elle s'inscrit également dans la Convention internationale sur les droits des personnes handicapées adoptée en 2006 par l'ONU et signée en 2007 par la Belgique (ratifiée en 2009) et qui vise à inclure les personnes handicapées dans tous les domaines de la vie sociale. L'objectif est la pleine jouissance des droits humains fondamentaux par les personnes handicapées et leur participation active à la vie politique, économique, sociale et culturelle. La Convention interdit les discriminations envers les personnes handicapées dans tous les domaines.

Compte tenu de ces éléments, pourriez-vous m'indiquer Monsieur Ministre si une réflexion a été menée par votre administration sur ce point et si le Code de la démocratie pourrait être modifié en vue de lever la suspension des droits électoraux pour les personnes sous minorité prolongée ou de donner procuration à l'un des parents ou au tuteur ?

Pierre-Yves JEHOLET, sur le statut des receveurs régionaux

Monsieur le Ministre, à l'occasion des échanges de vue concernant une proposition de résolution visant à permettre aux communes de petite taille d'engager leur propre directeur financier local, en commission des pouvoirs locaux du 12 janvier 2016, vous aviez affirmé : « il faudra que je vois avec le cabinet Lacroix pour les receveurs régionaux (...) tout début février. Une fois que ces arrêtés auront été pris par le Gouvernement, ils suivront leur parcours et ils pourront être adoptés définitivement fin du premier trimestre 2016.

Alors que le second trimestre est déjà bien entamé, pouvez-vous nous indiquer quand le statut des receveurs régionaux fera l'objet d'une décision du Gouvernement wallon.

En outre, les arrêtés ayant déjà été rédigés, comme vous l'indiquiez début janvier, pouvez-vous nous indiquer les contours de ce nouveau statut, afin que les receveurs régionaux puissent enfin être fixés quant à leur sort ?

Question orale de Monsieur Jean-Luc Cruckesur "La contribution illicite réclamée aux communes pour le vote électronique"

A la demande du Conseil d'Etat, la Cour Constitutionnelle vient de remettre un avis qui condamne la rétroactivité avec laquelle le gouvernement wallon a voulu imputer aux communes utilisatrices du vote électronique le coût de celui-ci.

Quelle lecture le Ministre fait-il de l'arrêt de la Cour ?

Quelles sont les instructions données par le gouvernement aux conseils pour la suite de la procédure ? Le gouvernement accepte-t-il d'éviter d'exposer des frais judiciaires supplémentaires ?

Quelles sont les communes qui se sont acquittées du paiement et quel est le montant qui pourrait être amené à rembourser la Wallonie à chacune de celles-ci ?

Question orale de Jenny Baltus-Möres, sur le poste du commissaire d'arrondissement

J'aimerais revenir sur ma question orale du 14 mars sur les commissaires des arrondissements en Région wallonne. Dans le cadre de cette question je vous posais des questions sur les critères d'embauche pour le commissaire d'arrondissement d'Eupen-Malmedy-Saint Vith.

Après avoir analysé les compétences et les fonctions des commissaires des arrondissements plus en détail, je me pose des questions sur l'efficience de ce poste. Suite à mon analyse, toutes les compétences des commissaires des arrondissements sont actuellement déjà exercées par d'autres niveaux ou institutions publics, si bien que ce poste représente un niveau administratif superflu et désuet dans le contexte de la composition institutionnelle actuelle de notre pays.

Le scénario devient encore plus kafkaesque si l'on vise l'engagement d'un commissaire adjoint pour la Communauté germanophone. Je vous remercie pour votre ouverture vis-à-vis d'un engagement potentiel d'un commissaire adjoint pour ce territoire en regardant la situation linguistique, même si le Ministre compétent, Monsieur Furlan, ne m'a toujours pas répondu à cette question. Le fait que la Communauté germanophone n'a pas voulu saisir l'occasion d'octroyer des missions supplémentaires à ce commissaire montre qu'elle n'a reconnu aucune plus-value dans la fonction d'un commissaire d'arrondissement sur son territoire.

C'est pour cela que je vous demande votre analyse quant à une éventuelle suppression de ce poste - surtout en ce qui concerne la Communauté germanophone?

Question orale de Jenny Baltus-Möres, sur la communication des conséquences du taux des centimes additionnels au précompte immobilier

La circulaire du ministère wallon du 16 juillet 2015 à toutes les communes de la Région wallonne "à l'exception des communes de la Communauté germanophone" comme il est formulé dans le titre du circulaire n'a évidemment pas été notifié aux communes germanophones. En annexe il y avait un "modèle de règlement relatif aux centimes additionnels au précompte immobilier" afin que les communes puissent adapter voir augmenter leurs centimes additionnels. Comme décidé les communes ne reçoivent plus les compensations de la Région wallonne si elles imposent des centimes additionnels plus bas que 2600. Dans ce modèle de règlement qui était en annexe de la circulaire on parle aussi d'une "communication du dossier au directeur financier" qui était faite apparemment fin novembre 2015.

Les communes de la Communauté germanophone n'ont reçu aucune information sur ce changement - ni la circulaire, ni d'autres communications. C'est pourquoi elles constatent maintenant une après l'autre dans le cadre des conseils communaux (La Calamine, Lontzen, Raeren, Saint Vith...) que les compensations de la part de la Région wallonne pour le précompte immobilier n'étaient plus payées en 2015, vu que leur taux de précompte immobilier était/est en dessous de 2600 centimes additionnels. 8 des 9 communes de la CG sont concernées. Mais il y a d'autres communes qui sont concernés : 87 communes de la Région wallonne imposent moins que 2600 centimes additionnels actuellement, dont 17 seulement dans l'arrondissement de Verviers.

Est-ce Monsieur le Ministre pourrait m'expliquer quand et comment les communes ont été informées des changements du règlement? Est-ce que vous pouvez garantir et prouver que toutes les communes de la Région wallonne ont reçu cette communication officiellement et au même moment? Comment vous expliquez alors que nombreuses communes subissent des pertes importantes actuellement?

Jean-Luc Crucke sur "L'affaire Natixis et la SWL"

Le 28 novembre 2014, le Tribunal de Commerce de Charleroi déboutait la SWL de l'action entamée à l'encontre de la société Natixis, considérant que l'OIP n'avait pas été trompée et qu'elle se devait d'agir en professionnel.

La SWL a-t-elle interjeté appel à l'encontre du jugement du 28 novembre 2014 ? Quand et quelle est la motivation suivie ? Un arrêt a-t-il été prononcé ? Quel en est l'éventuel contenu ?

Sachant que le prêt souscrit auprès de Dexia, par la SWL, et sur lequel portait le SWAP s'élevait à 20 millions d'euros en 2004, quels sont les sommes actuellement remboursées par la SWL et que conviendra-t-il de rembourser encore dans le cadre du SWAP qui devrait expirer le 31 août 2019 ?

Qu'en est-il de la responsabilité d'IFCA et de ses dirigeants qui semblaient avoir conseillé l'opération auprès de la SWL ? Leur responsabilité est-elle poursuivie ? Comment ?

Question orale de Philippe KNAEPEN, sur l'avenir de la direction de l'audit de la Société Wallonne du Logement

Monsieur le Ministre, en novembre dernier, je vous interrogeais sur l'avenir de la cellule d'audit de la Société wallonne du Logement qui avait intégré, au 1^{er} juillet 2014, la SPW et la DGO4. Cette intégration avait été accompagnée, comme vous le savez, d'un élargissement des compétences de cette direction de l'audit à tous les acteurs de la politique de logement.

La direction de l'audit dispose donc de la prérogative de pouvoir auditer les sociétés de logement des services publics, ainsi que d'autres acteurs comme les guichets de crédits, les agences immobilières sociales, les régies de quartier. Sur les 13 personnes que comptait la direction de l'audit à l'époque, cinq seulement étaient encore en poste, fin 2015, avec un directeur sur le départ. Vous me confirmiez alors qu'il manquait en effet de personnel et que des procédures de recrutement étaient en cours. Où en est ce dossier aujourd'hui ? Par ailleurs, combien et quels sont les audits qui ont été réalisés par cette direction depuis son intégration au sein de la DGO4 ?

Il semble que la Cellule fonctionne toujours au ralenti, et c'est un euphémisme, malgré des compétences élargies. Des moyens supplémentaires ont-ils été alloués pour permettre à cette cellule indispensable en termes de généralisation des bonnes pratiques en matière de logement de remplir la mission qui lui a été confiée ? Un nouveau directeur, le précédent étant parti à la retraite le 1^{er} janvier, va-t-il être nommé ? Comment envisagez-vous l'avenir de cet outil, pourtant essentiel, qui se meurt faute de ressources, d'organisation et de formations adéquates ?

Qu'en est-il des formations des agents aux nouveaux métiers qu'ils devront auditer (crédit social, cartographie des risques...) ?

**Question orale de Olivier Maroy, sur les recours judiciaires
contre la taxation des logements vides.**

Votre politique encourage la taxation des logements vides, mais l'efficacité de cette taxe paraît aujourd'hui menacée. Le Syndicat national des propriétaires et des copropriétaires (SNPC) rapporte qu'au cours des derniers mois, plusieurs dizaines de propriétaires qui ont contesté devant les tribunaux l'imposition et ont obtenu gain de cause au motif que celle-ci était s'appliquait uniquement aux détenteurs privés. Il y aurait donc une discrimination par rapport aux pouvoirs publics.

Le président du SNPC n'est pas contre cette taxe, mais souhaite que celle-ci s'applique de la même façon à tout le monde.

Monsieur le Ministre, ces dossiers judiciaires ne viennent-ils pas créer une insécurité juridique ? Si la jurisprudence est défavorable à ce système de taxation, pourquoi prendre le risque de persister et signer ?

Rétablirez-vous un équilibre de traitement entre propriétaires privés et publics ? Prévoirez-vous des sanctions pour les communes laissant des bâtiments vides ?

Question orale du Député Pierre-Yves Jeholet sur « les questions sans réponses en matière de surloyers dans le logement social ».

Il me revient que les sociétés de logement de service public (SLSP) sont confrontées à d'importants problèmes de gestion de ce dossier :

Avez-vous prévu un monitoring de l'état d'avancement des remboursements des surloyers indus aux locataires concernés par les SLSP ? Quelles sont les difficultés rencontrées ?

Une assistance spécifique de la SWL a-t-elle été prévue pour répondre aux questions juridiques pointues qui ne manqueront pas de survenir ?

Les coûts engendrés par les SLSP (directs mais également les coûts « cachés ») sont-ils pris en charge intégralement par la Région ? Quelle en est l'ampleur estimée ?

Comment sont « traités » les cas particuliers tels que les locataires qui ont quittés le logement entre temps (déménagement, décès...) ? Quid des locataires qui ont refusé de déménager vers un logement proportionné qui leur a été proposé par la SLSP et qui, de ce fait, se sont vu appliquer un surloyer, semble-t-il non remboursé ? Alors que ceux qui n'ont pas été sollicités pour un logement proportionné sont eux remboursés ? Quid de ceux qui ont déménagé pour ne pas payer de surloyer et qui apprennent que ces surloyers sont remboursés ?

Question orale de Olivier Maroy, sur les maisons abbeyfield en région Wallone.

Une maison Abbeyfield est un habitat groupé participatif convenant à des personnes d'âge mûr, indépendantes et autonomes. Le mouvement Abbeyfield lui-même qui compte aujourd'hui 601 maisons dans 9 pays, 7800 seniors et environ 10.000 volontaires à travers le monde.

Il existe aujourd'hui en Belgique 5 maisons Abbeyfield dont 3 en Wallonie : à Lixhe-Visé, Namur et Perwez.

Monsieur le Ministre peut-il nous préciser si la Région Wallone intervient financièrement d'une façon ou d'une autre pour aider ces types d'habitations groupées ? Y a-t-il un partenariat public-privé ? Que pense-t-il de cette formule ayant rencontré un succès et une certaine expertise en la matière ?

La DPR souhaite encourager les nouvelles formes d'habiter et permettre le maintien à domicile des aînés. Cette formule déjà existante ne représente-t-elle pas une bonne alternative ? Votre réforme du logement privé va-t-elle se pencher sur l'habitat groupé des personnes âgées ? Dans l'affirmative, de quelle manière ?

Question orale de Virginie Defrang-Firket sur les nouveaux terrains de padel en Province de Liège

Au moins deux nouveaux terrains de padel ont récemment été créés dans des clubs de tennis de la Province de Liège. La discipline semble donc se développer. Des subsides ont-ils été octroyés par la Région wallonne pour la construction de ces terrains ?

D'autres projets de création de terrains de padel sont-ils en cours en Région wallonne ?

Le cas échéant, où seront-ils situés et quand seront-ils utilisables ?

Une aide de la Région wallonne sera-t-elle apportée pour la construction de ces éventuels nouveaux terrains ?

Question orale de Philippe KNAEPEN, sur la santé liés à l'utilisation du chlore dans les piscines wallonnes

Le mardi 8 décembre 2015, on a assisté à l'annonce de ce que l'on peut qualifier d'un «plan Piscine». En effet, une enveloppe de 110 millions d'euros pour 111 bassins de natation a apparemment été dégagée. La Wallonie compte à peu près 200 piscines. Le parc vieillit et les contraintes, notamment à cause du coût de l'énergie, plombent les budgets. Fermetures, problèmes techniques, d'hygiène et financiers, les temps sont durs pour les piscines publiques wallonnes. La pénurie de piscines touche la Wallonie dans son ensemble.

Il est important de préciser que cette rénovation du parc réduirait la note énergétique, à charge des communes, de manière importante. Je suis étonné de ne pas voir apparaître dans la communication du Gouvernement, l'importance de commencer à rénover les piscines utilisant encore bien trop souvent trop du chlore.

Déjà en 2011, on faisait état de l'adoption par le Gouvernement wallon de la révision des conditions d'exploitation des piscines afin de décourager l'utilisation du chlore au profit d'autres moyens de désinfection de l'eau... Il est clair que pour les scientifiques, les produits issus de la dégradation du chlore dans l'air : les trichloramines sont une catastrophe d'un point de vue santé et encore plus concernant les voies respiratoires supérieures encore fragiles de nos enfants. Il n'est pas rare de lire des études scientifiques qui tendent à prouver une dégradation de l'épithélium.

Monsieur le Ministre pourrait-il me dire si dans les conditions de rénovation de ces piscines, la mise en œuvre d'autres moyens de traitement de l'eau est un critère important ? Ce plan ne pourrait-il pas aller vers une interdiction totale de l'usage du chlore après rénovation ? Quelle est sa politique en matière de santé publique en la matière ? A-t-il été concerté par son collègue des Sports sur ce sujet si important pour la santé ?